

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

# 5in1 Hybrid Treatment & Fuel Stabilizer

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale

5in1 Hybrid Treatment & Fuel Stabilizer

N° de produit

687087

Identifiant unique de formulation (UFI)

6GVC-FY08-C10F-P76R

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Additif

Descripteurs d'utilisation (REACH)

Catégorie de produit	La description
PC 0	Autres

Utilisations déconseillées

Aucune connue.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise

**Maumo International BV**

P.O. Box 441  
2990 AK Barendrecht  
Pays-Bas  
+31 (0)180 699 234  
+31 (0)180 699 235  
www.maumo.nl

Personne à contacter

Product Safety Department

Courriel

info@maumo.nl

Révision

22/11/2024

Version de la fiche de données de sécurité

1.0

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Voir la rubrique 4 concernant les premiers secours.

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Asp. Tox. 1; H304, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger



**Mention d'avertissement**

Danger

**Mention(s) de danger**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. (H304)

**Conseil(s) de prudence**

**Générales**

Tenir hors de portée des enfants. (P102)

**Précautions**

-

**Intervention**

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. (P301+P310)

NE PAS faire vomir. (P331)

**Stockage**

-

**Élimination**

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale (P501)

**Contient**

Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

**Autre étiquetage**

EUH066, L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

UFI : FY6M-RSGV-6F08-CYG6

**2.3. Autres dangers**

**Autre**

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2023/707 de la Commission.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1. Substances**

Sans objet. Ce produit est un mélange.

**3.2. Mélanges**

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Note
Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	N° CAS : N° CE: 918-481-9 REACH: 01-2119457273-39-XXXX N° index :	80-95%	EUH066 Asp. Tox. 1, H304	
1-Propene, 2-methyl-, homopolymer, hydroformylation products, reaction products with ammonia	N° CAS : 337367-30-3 N° CE: 694-933-6 REACH: N° index :	3-5%	Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Chronic 3, H412	
Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes	N° CAS : 129813-66-7 N° CE: 929-018-5 REACH: 01-2119475608-26-XXXX N° index :	1-3%	EUH066 Asp. Tox. 1, H304	[19]
2-ethylhexan-1-ol	N° CAS : 104-76-7 N° CE: 203-234-3 REACH: 01-2119487289-20-XXXX N° index :	1-3%	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Acute Tox. 4, H332 STOT SE 3, H335	[1]
naphtalène	N° CAS : 91-20-3 N° CE: 202-049-5 REACH: 01-2119561346-37-XXXX	<0.01%	Acute Tox. 4, H302 Carc. 2, H351 Aquatic Acute 1, H400 (M=1)	[1]

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

#### Autres informations

[1] Limite européenne d'exposition professionnelle.

[19] UVCB = substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

##### Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

##### Inhalation

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

##### Contact cutané

Retirez immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec le produit. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

##### Contact visuel

En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt avec de l'eau (20-30 °C) pendant 5 minutes. Retirez les éventuelles lentilles de contact de la victime . Demandez l'assistance d'un médecin.

##### Ingestion

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Ne pas provoquer de vomissements ! Si des vomissements se produisent, garder la tête vers le bas afin que le vomi n'entre pas dans les poumons. Appeler un médecin ou une ambulance. Des symptômes de pneumonie chimique peuvent apparaître après quelques heures. Les personnes ayant avalé le produit doivent donc être gardées sous observation médicale pendant au moins 48 heures.

##### Brûlure

Sans objet.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Maux de tête, Méthémoglobinémie (naphtalène)

Ce produit contient des substances pouvant provoquer une pneumonie chimique en cas d'ingestion. Les symptômes de pneumonie chimique peuvent apparaître après quelques heures.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

Consulter immédiatement un médecin.

#### Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Les oxydes de carbone (CO / CO<sub>2</sub>)

### 5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évitez le contact direct avec le produit répandu.

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.

Les zones contaminées peuvent être glissantes.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.

Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.

Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact direct avec le produit.

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique 8 «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

#### Les compatibilités en matière de conditionnement

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

#### Conditions de stockage

Sec, frais et bien ventilé

#### Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

2-ethylhexan-1-ol

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m<sup>3</sup>): 5,4

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 1

naphtalène

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m<sup>3</sup>): 50

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 10

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) 06/2024.

## DNEL

#### 2-ethylhexan-1-ol

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - population globale	Cutanée	11.4 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	23 mg/kg/jour
Effets locaux à court terme - population globale	Inhalation	26.6 mg/m <sup>3</sup>
Effets locaux à court terme - Travailleurs	Inhalation	53.2 mg/m <sup>3</sup>
Effets locaux à long terme - population globale	Inhalation	26.6 mg/m <sup>3</sup>
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	53.2 mg/m <sup>3</sup>
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	2.3 mg/m <sup>3</sup>
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	12.8 mg/m <sup>3</sup>
Effets systématiques à long terme - population globale	Oral	1.1 mg/kg/jour

#### naphtalène

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	3.57 mg/kg/jour
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	25 mg/m <sup>3</sup>
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	25 mg/m <sup>3</sup>

#### PNEC

##### 2-ethylhexan-1-ol

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de mer		1.7 µg/L
Eau douce		17 µg/L
Emission intermittente (eau douce)		170 µg/L
Installation de traitement des eaux usées		10 mg/L
Prédateurs		55 mg/kg
Sédiments en eau de marines		28.4 µg/kg
Sédiments en eau douce		284 µg/kg
Sol		47 µg/kg

##### naphtalène

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de mer		2.4 µg/L
Eau douce		2.4 µg/L
Emission intermittente (eau douce)		20 µg/L
Installation de traitement des eaux usées		2.9 mg/L
Sédiments en eau de marines		67.2 µg/kg
Sédiments en eau douce		67.2 µg/kg
Sol		53.3 µg/kg

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

##### Précautions générales

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

##### Scénarios d'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

##### Limite d'exposition

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

##### Mesures techniques

La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandée. Assurez-vous que les douches oculaires et les douches d'urgence sont clairement indiquées.

Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

#### Mesures d'hygiène

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Porter une attention particulière aux mains, aux avant-bras et au visage.

#### Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Assurez-vous que des matériaux de retenue se trouvent à proximité du poste de travail. Collectez les déperditions si possible au cours du travail.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

##### Généralités


Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

##### Équipements respiratoires

Type	Classe	Couleur	Normes
Aucune protection respiratoire n'est requise en cas de ventilation adaptée			


##### Protection de la peau

Recommandé	Type/Catégorie	Normes
Utilisez des vêtements de travail spéciaux	-	-




##### Protection des mains

Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes
Caoutchouc nitrile	0,38	> 240	EN374-2, EN374-3, EN388



##### Protection des yeux

Type	Normes
Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.	EN166



## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Etat physique

Liquide

#### Couleur

Jaune

#### Odeur / Seuil olfactif (ppm)

Caractéristique

#### pH

Sans objet

#### Densité (g/cm<sup>3</sup>)

0,796

#### Viscosité cinématique

7 mm<sup>2</sup>/s

#### Caractéristiques des particules

Sans objet - ne s'applique pas aux liquides.

#### Changement d'état

**Point de fusion/point de congélation (°C)**

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

**Le point/l'intervalle de ramollissement (°C)**

Ne s'applique pas aux liquides.

**Point d'ébullition (°C)**

160

**Pression de vapeur**

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

**Densité de vapeur relative**

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

**Température de décomposition (°C)**

Aucune information disponible

**Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie**

**Point d'éclair (°C)**

62

**Inflammabilité (°C)**

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

**Température d'auto-inflammation (°C)**

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

**Limite d'explosivité (% v/v)**

0,6 - 7

**Solubilité**

**Solubilité dans l'eau**

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

**n-octanol/coefficient d'eau (LogKow)**

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

**Solubilité dans la graisse (g/L)**

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

**9.2. Autres informations**

**COV (g/L)**

758.5

**D'autres paramètres physiques et chimiques**

Aucune information disponible.

**Capacités oxydantes**

geen

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune connue.

**10.4. Conditions à éviter**

Ne doit pas être exposé à la chaleur (par ex. rayons du soleil), afin d'éviter tout risque de surpression.

**10.5. Matières incompatibles**

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne doit être produit

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

**Toxicité aiguë**

Produit/composant	Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics
Méthode d'essai :	OCDE 403

Espèce : Rat  
Voie d'exposition : Inhalation  
Test : CL50 (4 heures)  
Valeur : >5000 mg/m<sup>3</sup>

Produit/composant : Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics  
Méthode d'essai : OCDE 401  
Espèce : Rat  
Voie d'exposition : Oral  
Test : DL50  
Valeur : >5000 mg/kg

Produit/composant : Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics  
Méthode d'essai : OCDE 402  
Espèce : Lapin  
Voie d'exposition : Cutanée  
Test : DL50  
Valeur : >5000 mg/kg

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

##### Effets sur le long terme

Aucune connue.

##### Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

##### Autres informations

naphtalène: La substance a été classée dans le groupe 2B par le CIRC.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Produit/composant : Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics  
Espèce : Daphnie, Daphnia magna  
Durée : 48 heures  
Test : ELO  
Valeur : 1000 mg/L

Produit/composant : Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics  
Espèce : Poisson, Oncorhynchus mykiss  
Durée : 96 heures  
Test : LLO

Valeur : 1000 mg/L

Produit/composant Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics  
 Espèce : Algues, Pseudokirchneriella subcapitata  
 Durée : 72 heures  
 Test : ELO  
 Valeur : 1000 mg/L

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Produit/composant Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics  
 Valeur : >60%  
 Conclusion : Biodégradabilité facile  
 Test : OCDE 301 F

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune connue.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Le produit n'est pas concerné par la réglementation sur les déchets dangereux.  
 Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

##### Code CED

Sans objet.

#### Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres information s :
ADR	-	-	-	-	-	-
IMDG	-	-	-	-	-	-
IATA	-	-	-	-	-	-

\* Groupe d'emballage

\*\* Dangers pour l'environnement

##### Autre

Marchandises non dangereuses conformément à ADR, IATA et IMDG.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Limites d'utilisation

Aucune particulière.

#### Demandes de formation spécifique

Pas d'exigences particulières.

#### Protection contre les accidents majeurs - Catégories / Substances dangereuses désignées

Sans objet.

#### Autre

Sans objet.

#### Sources

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H302, L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H304, Nocif en cas d'ingestion.

H304, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315, Provoque une irritation cutanée.

H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

H332, Nocif par inhalation.

H335, Peut irriter les voies respiratoires.

H351, Susceptible de provoquer le cancer.

H400, Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410, Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1

PC 0 = Autres

### Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Conformité Européenne

CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

COV = Composés Organiques Volatils

CPSE = Concentration Prédite Sans Effet

CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique

CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

ds = les déchets spéciaux

EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

EuPCS = Système européen de catégorisation des produits

FBC = Facteur de Bioconcentration

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)

IATA = Association Internationale du Transport Aérien

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogK<sub>ow</sub> = Coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

PRP = Le potentiel de réchauffement planétaire

REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]

RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

sc = les autres déchets soumis à contrôle

scd = autres déchets soumis à contrôle qui nécessitent un document de suivi

SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).

SE = Scenario d'Exposition

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SVHC = Substances extrêmement préoccupantes

TDAA = Température de décomposition auto-accélérée

vPvB = Très Persistant et très Bioaccumulable

TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée

TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

#### Autre

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008.

#### Validé par

Product Safety Department

#### Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : FR-fr